

**Mondialisation.ca**  
Centre de recherche sur la mondialisation

www.mondialisation.ca   Concernant le CRM   Contact   Devenez membre   Magasin en ligne

English  
italien   español  
srpski   português  
العربية   Deutsch



Le 4 juin 2012   Témoignage d'une Tunisienne de retour de Syrie

# QUÉBEC : Rio Tinto Alcan et conflit étudiant Les travailleurs de Rio Tinto Alcan à Alma en en lockout depuis le 31 décembre 2011

par Francis Ouellet



Mondialisation.ca, Le 1 juin 2012

L'aut'journal info

Envoyer cet article à un(e) ami(e)  
Imprimer cet article

0 submit 15 1  
reddit Share Tweet



L'auteur est un travailleur en lock-out de Rio Tinto Alcan



- Accueil
- Articles Récents
- États-Unis
- Canada
- Amérique latine & Caraïbe
- Europe
- Afrique subsaharienne
- Russie et CEI
- Moyen Orient
- Océanie
- Asie

- Guerre USA OTAN
- Histoire, société et culture
- Crise économique mondiale
- Crimes contre l'humanité
- Environnement
- Pétrole, Gaz de schiste, Énergie Transnationales
- Pauvreté et inégalités sociales
- Militarisation
- 11 sept. Guerre au terrorisme
- Droits humains et libertés civiles
- Loi et justice
- Biotechnologie et OGM
- Droits des femmes
- Désinformation médiatique
- Politique et religion
- Nations Unies
- Science et médecine
- Services de renseignements

Recherche

Archives

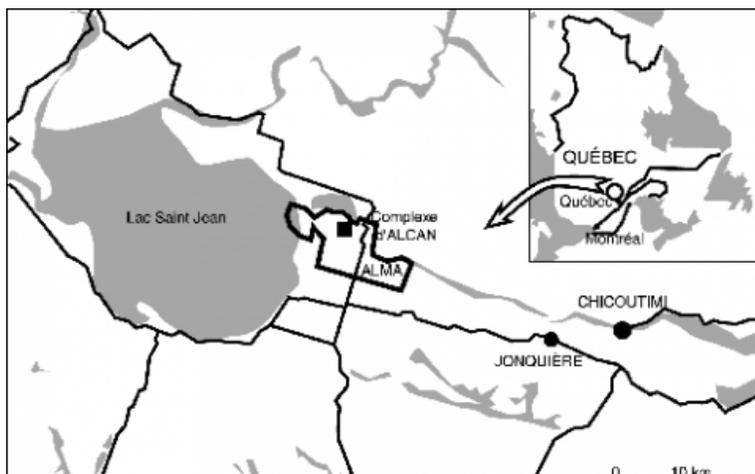
Index des Auteurs

RSS | Ce qu'est le RSS

Visitez notre site web

GlobalResearchTV





Nous sommes, chez Rio Tinto Alcan à Alma, en lockout depuis le 31 décembre 2011. Depuis nous découvrons toutes sortes de coïncidences et de secrets.

Le journal Le Devoir a dévoilé, en février 2012, une bonne partie de l'entente secrète intervenue entre le gouvernement et Rio Tinto (Alcan). Cette entente crée un déséquilibre avantageux pour la compagnie lors de la négociation avec le syndicat des Métallos. Elle oblige notre société d'état, Hydro Québec, d'acheter les surplus d'électricité provoqués par le lockout, parce qu'il peut être considéré comme « un cas de force majeure ».

En plus de pouvoir fermer ces usines sans conséquences, plusieurs avantages de cette entente sont dévoilés : prêts sans intérêts, améliorations au régime fiscal, renouvellement des contrats avec Hydro Québec sur une très longue période, jusqu'en 2045, et tarifs d'électricité extrêmement concurrentiels.

Dernièrement, le gouvernement Charest a changé son chef de cabinet, Luc Bastien qui a démissionné, pour le remplacer par Daniel Gagnier. Cet homme a été un élément important pour aider le gouvernement à obtenir une majorité lors de la dernière élection.

Les médias nous ont informés de l'action de M. Gagnier auprès du gouvernement libéral. Mais, bizarrement, ils ont omis, pour la plupart, de nous informer que M. Gagnier avait aussi une grande expérience chez Alcan (Aujourd'hui, Rio Tinto Alcan).

Il occupait les fonctions de vice-président principal, Affaires générales et externes de janvier 1995 jusqu'en 2007. La population ne reçoit qu'une seule version par les médias et elle est souvent biaisée.

Nous savons, en plus, que l'actuel ministre actuel des Ressources naturelles Clément Gignac s'est porté à la défense de Rio Tinto sur la question de la sous-traitance.

Peut-on espérer, avec des gens aussi bien informés, des pressions pour dénouer l'impasse et faire comprendre à la compagnie qu'elle a un rôle important à jouer concernant la création d'emplois de qualité en échange des avantages consentis?

La compagnie nous dit quelle ne demande rien dans cette négociation. Le gouvernement en place lui a servi sur un plateau d'argent tout le nécessaire pour se déresponsabiliser. Elle ne demande rien. Mais elle veut imposer à la population de la région des coupures draconiennes dans les emplois de qualités et priver la région d'importants revenus en salaires.

Voici quelques avantages que le gouvernement en place a accordé aux entreprises :

### **Modification de la Loi 31 (Code du travail 2003)**

Cette loi modifie les dispositions du Code du travail relatives à la transmission de droits et d'obligations à l'occasion de cessions partielles d'entreprises.

Article 45 (code du travail)

Cet article, autorise les entreprises à utiliser librement la sous-traitance. Elle permet aux entreprises de se libérer de leurs responsabilités en conservant seulement les employés qui sont directement reliés à leur production. Elle a pour conséquence, pour le citoyen moyen, une diminution de salaire à cause de la sous-traitance et la disparition des obligations face aux avantages sociaux tels que le fonds de pension. Moins d'employés directement liés à l'entreprise, donc moins d'obligation et plus de profits.

Si nous faisons un parallèle avec le conflit étudiant, on voit que pour une augmentation de 325 \$ par

année, le gouvernement doit dépenser des millions dans l'anti-émeute et adopter la loi 78.

Avec cette dernière, le gouvernement fait d'une pierre deux coups. En plus de frapper sur les étudiants, il musèle son peuple et écrase les syndicats.

Ce qui se passe présentement au Québec ressemble plus à une alliance en le gouvernement et les grandes corporations qu'à une démocratie.

Ce gouvernement refuse de reconnaître que le vote des étudiants a été démocratique, parce que seulement 66 % des étudiants se sont prononcés et que 50% + 1 ne représente pas la majorité, selon le gouvernement.

Alors, sont arrivées les injonctions pour forcer les étudiants au retour en classe. Ces injonctions, à mes yeux, favorisent la minorité et bafouent complètement les règles démocratiques.

Pourtant, ce gouvernement est reconnu comme majoritaire avec 42% des sièges, et un taux de participation de 57,33% de la population.

Cette situation lui donne la possibilité de subventionner les compagnies privés avec les deniers publics sans réclamer de redevances, tout en coupant dans les services publics, et de faire croire à la population qu'elle doit se serrer la ceinture.

Le conflit étudiant prend toute la place dans les médias, ce qui détourne l'attention du public, et permet aux Libéraux d'agir à leur guise dans d'autres dossiers.

Pourtant, à ma connaissance, les étudiants ne sont pas les instigateurs des perturbations. Ils désiraient simplement manifester pacifiquement. Ce n'est pas armé de leur carré rouge qu'ils représentent une menace réelle. Ce sont plutôt ceux qui sont armés de matraques et de gaz.

Avec ce gouvernement, et son état policier, nous entrons dans l'époque du moyen-âge actuel, où seules les mieux nanties auront le droit de s'instruire et de manger à leur faim au profit des grandes corporations.

*Articles de Francis Ouellet publiés par  
Mondialisation.ca*



---

**Riftec GmbH**

Friction Stir Welding - engineering and production

[www.riftec.de](http://www.riftec.de)

Annonces Google

---

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

[Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation](#)

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez : [crgeditor@yahoo.com](mailto:crgeditor@yahoo.com)

[www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias : [crgeditor@yahoo.com](mailto:crgeditor@yahoo.com)

© Droits d'auteurs Francis Ouellet, L'aut'journal info, 2012

L'adresse url de cet article est : [www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=31185](http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=31185)

---

[Privacy Policy](#)

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca  
Site web par Polygraphx Multimedia © Copyright 2005-2009